# N° 143

# SÉNAT

1re SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexé, pour ordre, au procès-verbal de la 2e séance du 16 décembre 1960.

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*portant ratification du décret n° **60-625** du 29 juin 1960 portant, pour **certains produits,** modification du tarif des **droits de douane** applicable à l'entrée dans le territoire douanier et, pour d'autres produits, réduction de la perception des droits.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 21 décembre 1960.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant ratification du décret n° 60-625 du 29 juin 1960 portant, pour certains produits, modification du tarif des droits de douane applicable à l'entrée dans le territoire douanier et, pour d'autres produits, réduction de la perception des droits, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 16 décembre 1960.

Le Premier Ministre,

*Signé :* MICHEL DEBRÉ.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (1re législ.) : **725, 1033** et **in-8° 239.**

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

Article unique.

Est ratifié le décret n° 60-625 du 29 juin 1960 portant, pour certains produits, modification du tarif des droits de douane applicable à l'entrée dans le territoire douanier et, pour d'autres produits, réduction de la perception des droits.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 décembre 1960.

Le Président,

*Signé :* Jacques CHABAN-DELMAS.

---

NOTA. — Voir le document annexé au n° 725 (Assemblée Nationale, 1re législature).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Prix : 0,30 NF.